

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMMUNE DE

St Georges Les Baillargeaux

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'**Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, avec la collaboration d'un laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations sont exercées par le syndicat *Eaux de Vienne - Siveer*.

Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

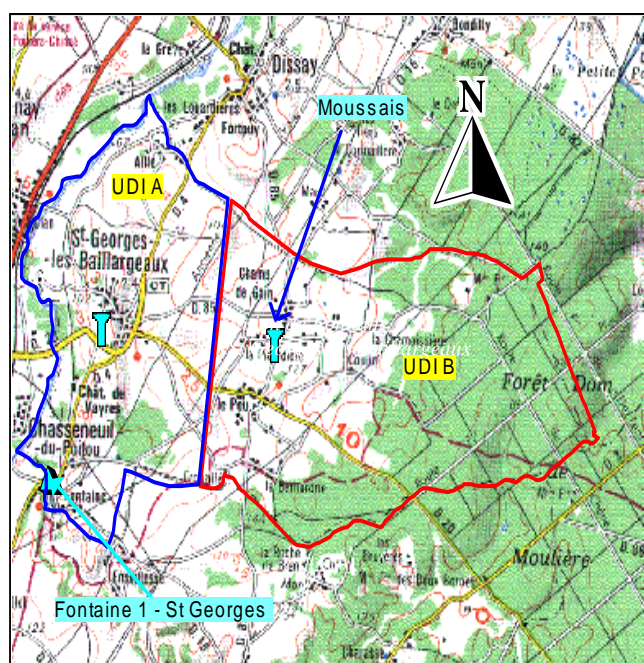
Compte tenu des différents approvisionnements en eau, il a été défini **deux UDI (A et B)** pour la commune de *St Georges les Baillargeaux*.

Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient de *ressources souterraines*

L'UDI **A** est alimentée en eau par le captage de "*Fontaine*" situé sur la commune de *St Georges-les-Bx*. La source qui a été captée dans un puits de 4,5 mètres de profondeur exploite la nappe libre supra-toarcienne qui s'écoule dans les calcaires fissurés du jurassique moyen.

L'UDI **B** est desservie principalement par les 2 forages de *Moussais* (de 91 et 74 m de profondeur) qui sont situés sur les communes de *St Cyr* et *Vouneuil-sur-Vienne* et qui exploitent la nappe captive du jurassique supérieur.



Traitement : L'eau pompée subit une *désinfection par le chlore gazeux* pour les deux UDI ainsi qu'une *déferrisation* pour les eaux provenant de *Moussais* avant d'être distribuée à la population.

Contrôle : 27 **prélèvements** représentant 912 **paramètres d'analyses** ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique

Protection des ressources : les captages possèdent un arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP) avec une inscription au fichier des hypothèques.



Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou réf. de qualité	UNITES DE DISTRIBUTION	
		Moyennes 2018	
		UDI A (Fontaine Bourg)	UDI B (Moussais Le Peu, Champ de gain ...)
pH	6,5 - 9	7,6	7,5
Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$ à 25 °C)	200 - 1100	625	654
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0,16
DURETE (TH en °F)	Néant	31	30
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,23	1,06
NITRATES (en mg/l)	50	30	3

Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité (100 % de conformité)**. A noter un dépassement ponctuel d'une référence de qualité sur l'UDI **A**, montrant la nécessité de mettre en place un suivi régulier des installations (purges, ...).

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante et bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

- Les eaux distribuées possèdent une **excellente limpidité** et transparence qui s'est traduite par une faible turbidité, inférieure à 0,5 NFU en moyenne.

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une **dureté relativement importante**.

Dans l'hypothèse de l'installation d'un traitement individuel, il est rappelé qu'il convient de conserver pour l'alimentation, un point d'eau froide non soumis à ce traitement complémentaire.

Fluor

- Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant l'UDI **A** en sont dépourvues et des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, **peuvent être conseillés**. Les teneurs plus élevées **concernant l'UDI **B**** ne nécessitent **pas à priori de compléments fluorés**.

Nitrates

- Les concentrations en nitrates demeurent **très faibles (UDI **B**)** ou **modérées (UDI **A**)**.

Pesticides

- Les recherches réalisées sur plus de 200 substances ont révélé une **absence de pesticides pour l'UDI **B**** et **des traces de quelques molécules sur l'UDI **A**** (Atrazine-2-hydroxy et Atrazine déséthyl) toutefois inférieures à la limite de qualité fixée à 0,1 $\mu\text{g}/\text{l}$.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

